

2008/310 - Attribution d'une subvention à l'Association "Prévention Routière" sise 18, rue du Bât d'Argent à Lyon 1er (Direction Déplacements Urbains) (BMO du 09/06/2008, p. 1142)

Rapporteur : M. TOURAINE Jean-Louis

M. TOURAINE Jean-Louis, rapporteur : Avis très favorable de la Commission pour ces trois dossiers.

M. VESCO Gilles, Conseiller municipal délégué : Monsieur le Maire, juste un mot pour nous féliciter de cet encouragement à des associations qui prônent un comportement plus responsable sur l'espace public, en matière de déplacements urbains, en prônant un transfert modal sur les transports en commun et les modes doux de même qu'en favorisant, ce qui est le cas de la Prévention routière, un respect mutuel renforcé entre les différents modes de déplacement, notamment par la baisse de la vitesse sur l'espace public, où comme on le sait, en matière de cohabitation, la raison du plus faible est toujours la meilleure.

Ils jouent un rôle fondamental également dans la diffusion de l'information sur les déplacements, ce qui est fondamental, donc une info mieux partagée, sur des déplacements mieux partagés, sur un espace public encore mieux partagé et surtout, ils prennent le point de vue de l'utilisateur, qui aide les opérateurs de transport à améliorer l'offre, si tant est que l'offre crée l'usage.

Voilà donc, à l'heure où l'on parle d'une modification des comportements, ces associations tirent la corde du même côté, celle de votre politique de rééquilibrage des modes doux et de l'espace public, en faveur d'une ville plus douce et plus agréable à vivre pour ses usagers et ses habitants. Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mes rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)